
OPINION
DE JACQUES PÉRIÉS,
Député du Département de l'Aude à la Convention
Nationale,
SUR LES SUBSISTANCES.

CITOYENS,

Vous avez entendu à la tribune l'opinion de Feraud sur les subsistances ; & quoiqu'il vous ait démontré jusqu'à l'évidence, que la liberté illimitée du commerce des grains est le seul & unique moyen de soutenir cette denrée de première nécessité à un prix modéré, il a pu lui échapper certaines observations que les localités, & une étude particulière de ce commerce, sont seules en état de fournir.

Agriculture.

A

Je dirai d'abord qu'un grand vice dans l'ancien régime, & dont on a jusqu'ici conservé l'habitude, c'est que toujours les édits, déclarations, arrêts du conseil & lettres-patentes ont été faits dans Paris, qu'on a pris pour base; que ces mêmes actes, dans lesquels il n'y avoit rien de clair que le préambule, n'ont pu s'adopter, en grande partie, dans les ci-devant provinces, où le régime, le sol, la nature des productions, le génie des habitans, & tant d'autres causes secondaires, ont arrêté, suspendu, & quelquefois même démontré l'impossibilité de l'exécution.

L'Assemblée constituante & la législative ont suivi les mêmes errements : témoin la contribution mobilière, qui a été établie pour atteindre les capitalistes des grandes villes, & qui dans les campagnes excède le prix de l'entier loyer.

Le même inconvénient arriveroit, il seroit encore plus dangereux, si dans la loi que vous allez faire, vous ne consultiez que Paris & ses alentours.

La République étant une & indivisible, les lois qui doivent la gouverner, doivent être combinées sur la possibilité de l'exécution dans les 83 départemens. Elles ne doivent pas être faites pour le bonheur de quelques individus, mais pour le bonheur de tous.

L'on a eu la témérité de vous proposer de détruire le commerce des grains. Eh ! que deviendroient les départemens du Var, de l'Hérault, du Gard, & tant d'autres qui ne récoltent que peu ou presque point de blés, & qui nous donnent, en échange de cette matière première, leurs huiles, leurs vins, & les autres productions de leur sol ? faut-il les laisser mourir de faim, tandis que les départemens voisins regorgeront de grains ?

L'on vous propose de décréter, comme mesure

générale, que tous les grains seront vendus dans les marchés, & non ailleurs; & qu'ils ne seront jamais vendus sur montre: ce qui suppose sans équivoque qu'il faut que tous les grains des environs d'une ville où il y aura marché, soient voiturés dans cette même ville, pour y être vendus. Or, je vais démontrer que ce qui est possible & pourroit être nécessaire jusqu'à un certain point dans quelques départemens, est impraticable & nuisible au bien public dans beaucoup d'autres.

Je citerai à cet égard une seule ville, pour laquelle cette proposition, si elle étoit accueillie, seroit de la plus funeste & de la plus dangereuse conséquence.

Castelnaudary, par exemple, cette ville qu'on peut appeler à juste titre la mère nourrice des départemens méridionaux, est purement agricole, ainsi que son district, & il n'y a d'autre commerce que celui des grains.

Cette ville a des marchés dans lesquels il s'achette jusqu'à quarante mille setiers de bled. Faudra-t-il que ce bled soit porté au marché, où pour le faire arriver, il en coûteroit des frais immenses, qui augmenteroient d'autant le prix de cette denrée, qui s'accroîtroit encore par les frais d'emmagasinement, parce que les bleds seroient absolument invendus, puisqu'on ose vous proposer d'interdire ce commerce, soit par spéculation, soit par commission, & qu'il n'y a presque pas de particulier qui n'ait du bled à vendre.

Et ce n'est ici que le résultat d'un seul marché. Si ce décret destructeur du commerce & de l'agriculture étoit adopté, qui payeroit les impositions? & avec quoi? & que deviendroient les départemens qui étoient dans l'usage de s'approvisionner dans cette ville?

Vous avez été témoins, citoyens, de l'extrémité à laquelle les mêmes départemens ont été réduits,

par l'entreprise de quelques séditieux (soudoyés sans doute par les ennemis du bien public) qui, le mois juillet dernier, arrêterent, au-delà de Carcassonne, quarante mille setiers de bled, venant de Castelnau-dary ou des environs, sous le prétexte, vrai ou faux, du manque de quelques formalités à observer dans les déclarations prescrites par vos décrets. Cette arrestation, quoique momentanée, porta, dans les départemens pour lesquels ces mêmes bleds étoient destinés, la livre de pain à huit sous, poids de quatorze onces; & sur le tableau affligeant que vous en fit Cambon à la tribune, vous rendites un décret, le 18 octobre dernier, qui ordonna la main-levée de ces bleds.

L'on vous propose de fixer le *maximum* du quintal du bled à un prix auquel il ne s'est jamais élevé dans notre district, malgré le haut prix de cette denrée depuis long-temps; & ce, d'après le calcul qui a été fait pour le traitement des ecclésiastiques, sur quatorze années, en distraisant les deux plus fortes & les deux plus foibles.

L'on vous parle continuellement de l'accaparement des grains, qui ne peut avoir lieu dans plusieurs départemens, puisqu'il seroit facile de démontrer que certaines puissances de l'Europe, séparément & avec leurs seuls moyens, seroient dans l'impossibilité d'acheter le superflu de nos grains, dans les deux seuls départemens de la Haute-Garonne & de l'Aude.

Laissez agir librement les négocians qui voudront spéculer sur cette matière, vous aurez toujours chez eux des magasins d'abondance au besoin; & quand un projet combiné de famine n'engagera pas, comme autrefois, le gouvernement à faire des achats, ne vous inquiétez pas, laissez la liberté au commerce,

& les spéculations tourneront très-souvent , & presque toujours , à l'avantage du peuple.

Si cette vérité n'étoit pas assez clairement démontrée, je vous citerois un fait connu.

Il y a trente ans que la récolte manqua totalement en Italie , la Romanie fut une des provinces qui éprouva le plus le fléau de cette disette ; mais sa situation ne fut pas plutôt connue , que sans attendre les encouragemens que le Pape proposa , les négocians des ports de la Méditerranée s'empresèrent à l'envi d'envoyer des bleds dans cette province. Ceux qui y abordèrent les premiers doublèrent leurs capitaux , mais dans dix-sept jours les bleds furent au-dessous du prix de France.

Laissez donc au commerce toute sa liberté , & foyez surs que la concurrence établira toujours des prix modérés sur toutes les denrées. Etablissez au contraire des lois sévères contre ceux qui voudroient mettre des obstacles à la libre circulation , & contre ceux qui oseroient troubler les marchés , & vous verrez s'établir l'ordre avec l'abondance.

Ce seroit peut être ici le cas d'examiner , si , dans un autre temps , il ne seroit pas impolitique de défendre l'exportation de nos bleds à l'étranger ; tandis que , dans le moment actuel , nous aurions été bien fâchés que l'étranger usât à notre égard de la même rigueur. Je laisse le développement de cette question à nos politiques , ils trouveront qu'elle mérite peut-être quelque considération.

L'on vous propose d'ordonner au propriétaire & au fermier de vendre toute sa récolte , en lui accordant , comme une grace , de garder seulement les grains nécessaires à leur semence.

N'est-ce pas en politique , comme en morale , le plus affreux de tous les systèmes ? Quoi ! il ne se-

roit pas permis à un propriétaire ou à un cultivateur de se prémunir contre une mauvaise année, & de garder telle quantité de bled qu'il jugeroit à propos, pour avoir le moyen de faire exploiter son bien, dans le cas où une grêle, une gelée, un brouillard, les vents, & tant d'autres fléaux dévastateurs viennent tromper leur espoir, & leur faire perdre le fruit de leurs avances & de leurs sueurs? Et l'on ne voudroit pas qu'on gardât des bleds! Eh! que seroient devenus certains pays dans des années calamiteuses, sans l'avarice de certains particuliers & la sage prévoyance de certains autres?

L'on vous propose d'exiger rigoureusement des propriétaires, des cultivateurs, des laboureurs & des négocians, de déclarations inquisitoriales. Sans craindre & sans songer que c'est donner aux uns & aux autres plus d'envie de tromper, & tandis qu'on fait que de pareilles mesures ont, dans d'autres temps, fait enfouir les grains, qu'on a laissés pourrir, & qui, rendus au commerce, auroient peut-être empêché certains malheureux de mourir de faim.

N'auroit-on pas à craindre d'ailleurs, que ces mesures extrêmes & vexatoires n'engageassent les particuliers propriétaires à intervertir l'ordre de leur culture, & à substituer aux bleds, dont ils ne seroient plus les maîtres, la vigne & les prairies artificielles, pour y élever des bestiaux, dont ils auroient la faculté de disposer à leur gré.

Il n'y a rien qui irrite tant que la contrainte; & je demande pourquoi l'on ne vous propose pas d'établir la même inquisition sur les draps, ils couvrent le corps comme le pain les nourrit. Pourquoi ne l'établit-on pas sur les vins & sur les huiles? Est-ce que ces matieres appartiennent plus à leurs possesseurs, que les bleds n'appartiennent au parti-

culier qui les a semés & récoltés ? Cette denrée devroit au contraire appartenir plus positivement au cultivateur & au laboureur, puisqu'elle est également le fruit des avances de l'un & de la sueur de l'autre.

L'on vous propose finalement de décréter qu'un propriétaire ne pourra exploiter qu'une certaine quantité de terre, & qu'il sera obligé d'affermir le reste.

Cette opinion est en politique, comme en économie rurale, la plus fautive & la plus funeste de toutes.

Dans nos départemens sur-tout, l'on afferme le moins qu'on peut, parce que l'expérience journalière nous a appris qu'un fermier ne cherchant qu'à bénéficier sur sa ferme, en fait exclusivement l'exploitation avec ses charrues, tandis que le propriétaire emploie à la culture de cette même terre une infinité d'individus, qui n'ont d'autre ressource pour subsister ; il a calculé d'ailleurs, de manière que, pourvu que le bien lui donne un certain profit, il ne fait sur ce bien affermé que la culture indispensable. Il n'y jette ni fumier, ni engrais ; surcharge les terres, les épuise, & laisse au propriétaire, à la fin de son bail, son bien en friche.

Avant l'époque actuelle l'on ne connoissoit pas les insurrections. Le peuple ne témoignoit pas l'inquiétude qu'il manifeste aujourd'hui. Mais (vous le savez) les grandes révolutions ne se font jamais opérées sans secousse & sans violence ; & il ne faut pas s'étonner que les ennemis de la nôtre n'aient employé tous les moyens possibles pour la faire rétrograder. Ils ont alarmé le peuple sur ses besoins physiques, pour le soulever & le faire servir à leurs criminels projets ; mais c'est la dernière branche à laquelle ils puissent s'attacher encore dans leur naufrage, & à

laquelle ils mourront suspendus dans les convulsions de l'agonie.

Pesez bien, Citoyens, dans votre sagesse, tous les projets qui vous seront présentés sur cette importante matière; considérez que c'est pour l'universalité de la République que vous allez prononcer, & non pour Paris & les environs; méfiez-vous sur-tout de ces machiavélistes, qui, avec leurs projets combinés, assassineront leur nourrice, tueraient le cultivateur, le laboureur & le journalier, perdraient les arts, anéantiraient l'industrie, perpétueraient le trouble & le désordre dans la République, & finiraient par l'anéantir.

Je conclus donc à ce qu'il soit accordé au commerce des grains la liberté la plus illimitée.